

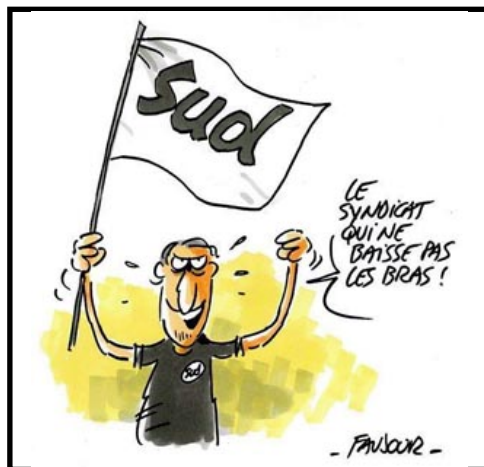
# Un petit clic...

En cette fin d'année, l'ouverture de Bonneuil-sur-Marne aurait dû faire la une, avec son corollaire : les fermetures de Paris-Charolais et Sénart PFR. Mais la COP 21 en a décidé autrement puisque c'est, soi-disant, à cause de cette conférence sur le climat qui va réunir la plupart des chefs d'état des pays de la planète, que l'opération Bonneuil est repoussée en début d'année 2016. Enfin, c'est ce que la DRL met en avant ! SUD pense plutôt que la COP 21 est bien tombée, car la visite du site dernièrement laisse à croire qu'il n'aurait pas été possible d'ouvrir comme prévu le 6 décembre prochain. Le site de Bonneuil comptera 300 agents contre 450 sur la plaque Sénart/Charolais. Avec cette opération, la DRL supprime 150 emplois. Il n'y a pas de petits profits ! SUD a demandé une analyse sur la qualité de l'air sur le site au vu de la présence, à proximité, de la société EIFFAGE, entreprise spécialisée dans les travaux publics et qui dégage, à certains moments, des odeurs désagréables. Enfin, dernière nouvelle, la DRL propose une nouvelle brigade de nuit, non négociable, alors qu'un accord a été signé le 28 avril 2015 (par FO et CFDT), c'est dire l'amateurisme qui règne. Pour le reste, SUD sera présent, et en force, sur le site dès l'ouverture et aux côtés du personnel lors de la montée en charge qui risque d'être « sportive ».

Côté Roissy, la DRL a fait le choix de louer deux Calvéoles supplémentaires sur le cargo 5 afin de passer la période dans de meilleures conditions que l'année précédente. Et pour cause, l'année dernière, le personnel de Roissy HUB s'était retrouvé avec un trafic à traiter considérable, dans un centre complètement encombré et dangereux en termes de conditions de travail. En outre, la qualité de service s'en était retrouvée très dégradée. Gageons que cette année, les choses se passent un petit peu mieux.

Côté transport, un nouvel accord a été signé pour une durée de 2 ans, renouvelable une année. Il concerne l'accompagnement social des délocalisations de Chanteraines/Argenteuil et Vaux-le Pénil/Sénart et la suppression des nuits 12 CP de l'antenne d'Ivry. Cet accord est meilleur que le précédent qui datait de juin 2004. Il servira de base dans le cas où il y aurait d'autres réorganisations, ce qui n'est pas d'actualité aujourd'hui. Il a été signé par tous les syndicats le 20 octobre dernier.

Enfin, l'actualité c'est aussi les prochaines élections au conseil d'administration qui vont se dérouler du 16 au 19 novembre sur vos sites. Ces élections sont importantes car elles vont décider du nombre de représentants salariés au prochain conseil d'administration pour un nouveau mandat de 5 ans. Jusqu'à présent SUD avait deux représentants. Ceux-ci ont, pendant toute la durée de leur mandat, fait entendre les revendications du personnel au plus haut niveau de La Poste. **Alors, du 16 au 19 novembre, n'hésitez pas ! Voter et faites voter SUD !**


 O  
 U  
 I  
 S  
 S  
 U  
 D

# Brie-Comte-Robert : Nouvel accord en vue !

Les organisations syndicales ont été reçues par la direction locale qui a présenté la version définitive de l'accord collectif concernant l'aménagement du temps de travail au CNAP. Ce projet, s'il pérennise les horaires existants sur le site, intègre des nouveaux horaires pour les services de la direction technique venant de Chartres et pour l'internalisation du gardiennage. SUD note que la direction a intégré la plupart des amendements demandés par nos militants locaux, et notamment la base du volontariat pour aller sur ces nouveaux horaires. Si cet accord s'applique, la direction du CNAP ne pourra pas imposer ces nouveaux rythmes de travail à des agents de la plate-forme. A la mise en place de ces nouveaux horaires sera également associée une prime pour certaines brigades. SUD avait demandé, dès l'ouverture des négociations, que l'organisation du travail dans ces nouveaux services ne soient pas dissociée des discussions sur les horaires. Nous n'avons pas été entendus ! Pourtant, la façon dont on travaille au quotidien nous paraît aussi importante que les rythmes de travail.

**En ce qui concerne la direction technique**, il reste beaucoup d'inconnues. Le travail étant similaire à celui de la DSEM, imposera-t-on aux collègues de ce service de pallier les éventuelles absences dans celui de la direction technique ? Il faut noter également que le transfert de ce service de Chartres à Brie se fait avec des gains de productivité : 8 agents à Chartres contre 5 prévus à Brie ! Pour nous, ce déplacement doit se faire à emplois équivalents !

**Pour ce qui est du gardiennage**, nous avons également des revendications pour l'organisation de ce service qui ne sont pas entendues actuellement. Suite aux différentes intrusions sur le site et l'agression qu'a subi notre collègue de la société privée de sécurité actuellement en contrat sur Brie, l'inquiétude des futur-e-s agents de sécurité est légitime. Pour SUD, les moyens techniques (vidéo-surveillance, détecteurs de mouvement...), aussi performants soient-ils, ne remplaceront jamais la présence humaine. C'est pour ces raisons que nous revendiquons une troisième personne pour renforcer l'équipe de sécurité lorsque le site est fermé, c'est-à-dire la nuit, le week-end et les jours fériés. Ce métier comporte des risques qui sont reconnus par la direction. Ils doivent également se traduire par une prime de risque mensuelle pour les agents ! Enfin, il nous paraît évident que les collègues volontaires appelés à renforcer le service sécurité pour les remplacements doivent obtenir le grade de base en vigueur dans ce métier, c'est-à-dire le II-1. Nos militants locaux iront dans les jours et semaines à venir aux devant des collègues du CNAP afin de leur demander leur avis concernant ce projet. SUD se réserve de signer ou non au terme de cette consultation. La date prévue pour la séance de signature est le 1 décembre. A suivre...



## Paris 09 Rodier :

### La DRL voulait rogner sur les indemnités !

Une douzaine d'agents du Charolais, parmi les plus fragiles, ont pris leur quartier sur le site de Paris 09 Rodier le 30 juin dernier. Après de nombreux couacs lors de l'installation (pas de connexion intranet, pas de téléphone, local très encombré) et une intervention de notre part lors du Comité Technique du 1er juillet, les choses se sont sensiblement améliorées. Rappelons que c'est grâce au vœu de tous les syndicats lors d'un Comité Technique en janvier 2013 que ce site a vu le jour !

Ces agents bénéficient, et c'est normal, de l'accord d'accompagnement social qui concerne Bonneuil-sur-Marne et vont donc toucher les 3000€ prévus, même s'ils ne vont pas à Bonneuil. Par contre, alors qu'ils et elles ont changé d'horaires, la DRL ergotait sur le fait de leur donner la prime afférente (1500€) qui figure dans l'accord. Après intervention de SUD, la prime pour changement d'horaires sera versée. Par ailleurs, c'est maintenant officiel, ce site sera rattaché à Bonneuil (une annexe en quelque sorte). En outre, il est possible d'améliorer les conditions de travail (exiguïté des locaux, pause méridienne) sur le site et SUD se battra en ce sens.



## Charolais : Demandez la prime en deux ou trois fois !

Suite à l'accord d'accompagnement signé le 23 avril 2014 par SUD, CGT, FO et CFDT, certains agents vont se retrouver, lors de leur mutation à Bonneuil (ou ailleurs), avec des indemnités géographiques et fonctionnelles conséquentes. Pour certains cela peut se monter à plus de 10 000€. Nous rappelons que dans cet accord, il est possible de toucher ces indemnités en deux fois et sur deux exercices fiscaux (paragraphe 1.3.1 de l'accord). Et depuis l'accord de Sénart, ce principe s'applique jusqu'à trois fois ! En effet, cette mesure, défendue par SUD, permet de ne pas voir sa feuille d'impôt s'envoler après cette rentrée d'argent exceptionnelle. Les indemnités pour les agents du Charolais seront versées le 20 décembre 2015, chaque agent va recevoir d'ici peu une lettre de la DRL lui indiquant le montant de sa prime. Au delà du montant proprement dit (qu'il faut bien sûr vérifier !), il y a en dessous une phrase qui dit : « Vous avez la possibilité de fractionner le versement en deux ou trois fois sur demande écrite auprès du service RH ». Alors n'hésitez pas à faire cette demande individuelle sans ça vous risquez de voir votre imposition 2016 grimper en flèche. Nous rappelons également que ces indemnités sont brutes et donc soumises à cotisations sociales.

## Quel avenir pour Roissy HUB ?

Après les grosses sueurs de la période 2014 (surtout pour le personnel du HUB), cette année la DRL a vu les choses en grand ! Elle a loué deux alvéoles de 4000 m2 chacune sur le cargo 5 pour traiter les petits paquets chinois pendant la période. Une alvéole a été louée pour 3 ans et une deuxième pour 3 mois renouvelables. Celles-ci vont ouvrir leurs portes dès le 2 novembre. Lors d'une rencontre, courant octobre, avec le directeur du pôle, M. PLEDET, nous avons demandé des précisions sur ces nouveaux sites. Il nous a été répondu qu'une vingtaine d'agents (CDD) travailleraient dans une des alvéoles, l'autre étant réservée pour du stockage. La direction assure que les conditions de travail seront celles en vigueur sur les sites postaux en concertation avec le CHSCT et les organisations syndicales. Au total, une centaine de CDD vont être recrutés et formés pour passer la période. Le HUB sera ouvert tous les samedis du mois de décembre jusqu'à 2H00 du matin afin d'augmenter la capacité de traitement EXPORT. Aujourd'hui, tout le trafic Import REIMS de la PIC a été transféré sur la PIAC. La DRL prévoit, pour septembre 2016, le transfert du trafic Import Allemagne vers la PIC Lorraine. Et ce n'est pas fini puisque la GB et les Pays-Bas ainsi que d'autres pays pourraient être traités à leur tour dans les bureaux d'échanges (BE). On déshabille la PIC de Roissy pour habiller la PIAC puis on déshabille celle-ci pour habiller les BE. Gonesse TIM est arrivé sur le pôle Roissy et les anciens locaux serviront de site additionnel en cas de saturation du HUB et des alvéoles. C'est le jeu des chaises musicales avec les trafics, mais aussi avec les postiers et les postières, ce qui est plus grave. Lorsqu'on demande si le HUB a encore un avenir, on nous répond que la question est prématurée et qu'un nouveau bail a été signé récemment jusqu'en 2021. On nous dit également que le HUB est situé au plus près des pistes aéroportuaires et que le trafic international a besoin d'avions. L'avenir nous le dira, mais le doute subsiste encore et encore... Fin de citation.



### Bonneuil : une nouvelle brigade à l'arrache !

Alors qu'un accord sur les horaires a été signé le 28 avril 2015 (par CFDT et FO), la direction propose la création d'une nouvelle brigade de nuit. Celle-ci devrait travailler de 20H23 à 3H30 du matin les lundis, mardis, vendredis et samedis. Au-delà de l'horaire très néfaste pour la santé et qui nécessite un véhicule personnel, cette brigade est incompatible avec toute vie familiale. En effet, travailler toutes les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche revient à dire que vous n'avez plus de vie sociale le week-end. Et après, La Poste nous fait de grands discours sur la qualité de vie au travail ou sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle. On se fouterait pas un peu de nous ?!

## Un nouvel accord d'accompagnement social pour l'ex-DOTT

Le 19 juin la DRL officialise, lors d'une CDSP, le regroupement des AT Argenteuil et Chanterraines sur la PIC de Villeneuve-la-Garenne le 20 juin 2016 et celui des AT Vaux-le-Pénil et Sénart sur le site de Savigny le Temple le 7 février 2016 ainsi que la suppression des lignes 12 CP en nuit sur l'AT Ivry le 7 février 2016. Les 3 projets bénéficient d'une labellisation d'une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 19 juin 2016.

Un nouveau dispositif d'accompagnement social a été signé le 20 octobre par les syndicats SUD, CGT, FO et CFDT. Il remplace le dernier accord DOTT en date du 20 juin 2014.

Ce nouvel accord s'applique aux 3 dossiers en cours ainsi que pour les futures réorganisations qui concerneraient les agences transport et ce pendant 2 ans + 1 année de reconduction si aucun syndicat (ou la direction) ne souhaite le modifier.

Les principales avancées sont :

- la prime de transfert qui double et passe de 500 € à 1000 €.
- L'indemnité géographique revalorisée, 500€ au lieu de 400€ entre 0 à 5 kms et 1000€ au lieu de 600€ entre 5 et 10 kms puis 1500€ au lieu de 900 € entre 10 et 15 kms.....



Et maintenant..... même si le démantèlement, le changement, peuvent être déstabilisateurs pour certains, il est important de se rassembler et de mettre de côté les petits différends entre conducteurs des AT concernés, ce qui nuit à l'unité du personnel. Prenons ces délocalisations comme positives, car c'est aussi une chance de se regrouper, d'être plus nombreux et d'avoir un meilleur rapport de force. La totalité de l'accord est disponible sur le site [www.sudtmt.org](http://www.sudtmt.org).



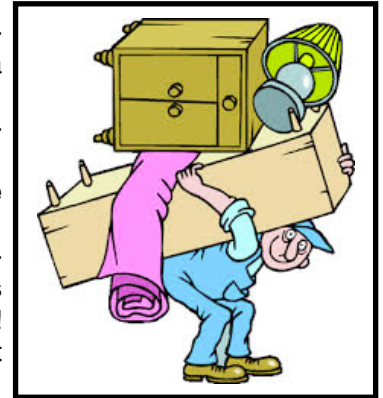
# SINCRO Fontenay : Deuxième déménagement à venir !

Après avoir déménagé une première fois de Champs-sur-Marne à Fontenay-sous-Bois il y a un an, le service SINCRO (en tout 20 personnes) va de nouveau déménager sur Bonneuil-sur-Marne au 1er semestre 2016. Nous avons été reçus courant octobre par la direction de SINCRO concernant des « aménagements » d'horaires et l'organisation du déménagement du site. Si les cycles de travail en nuit et en soirée sont maintenus, la direction souhaite faire évoluer les cycles de travail en matin et après-midi afin de « coller » à l'éloignement du site de Bonneuil et au manque de transports pour s'y rendre. Sauf que des prises de service décalées engendrent des fins de service décalées. Nous avons fait remonter les revendications les plus criantes après avoir rencontré le personnel et notamment :

- La possibilité de faire du télétravail,
- Le III.3, grade de base pour tous les agents,
- Des informations sur l'organisation de Bonneuil (navettes, restauration, locaux).
- Une prime de déménagement

La direction a pris note des revendications, mais ne semble pas vouloir répondre positivement. Sur Bonneuil, elle dit qu'elle fera le nécessaire en temps voulu mais qu'elle n'a elle-même pas beaucoup d'infos (sic !).

Par ailleurs, il reste encore pas mal de points à discuter : le remplacement des personnes ne souhaitant pas suivre l'activité, du matériel récent (téléphone, PC, portables, sièges) sur le nouveau site, davantage de positions de travail en mixte, un système de navettes (à voir avec les personnels de Sénart et Charolais), le montant des astreintes. Enfin, nous souhaitons rediscuter de l'accompagnement social car SUD ne se contentera pas, comme le veut la direction, de l'accord de Champs-sur-Marne (sur lequel nous avons mis notre droit d'opposition à l'époque) et des 400€ de surprime qu'il contient ! Pour cela, nous avons exigé que ces aménagements d'horaires et ce déménagement fassent l'objet d'un nouvel accord. Qu'on se le dise ! - - - - -



## Bonneuil :

### Le fond de l'air est « presque pur » !

Le CHSCT de Sénart (4 représentants SUD) a officiellement demandé courant juin 2015 une étude de la qualité

de l'air sur le site de Bonneuil-sur-Marne.

La présence de la société EIFFAGE aux

abords même de la Plate-Forme Logistique

(PFL) qui travaille de l'enrobé pour les tra-

vaux publics n'est pas étrangère à notre

démarche. Le CHSCT a donc demandé à la

direction de Sénart de travailler avec le

cabinet d'expertise LHVP (Laboratoire

d'Hygiène de la Ville de Paris). La direc-

tion a validé notre proposition. Le 10 août

2015 un rendez-vous a été donné sur le site

de Bonneuil avec le cabinet, les secrétaires du CHSCT

de Sénart et Charolais ainsi que les directions de ces

sites. L'objectif étant que ce cabinet vienne sur le site et



prende connaissance du contexte environnemental dans un premier temps et qu'une date soit fixée pour une première analyse de l'air. C'est la date du 14 août qui a été retenue pour le début de cette analyse. LHVP est venu

avec ses appareils de mesures et a relevé en

continu et durant 7 jours la qualité de l'air afin

de pouvoir l'étudier par la suite. Le 29 septembre,

un début d'analyse de l'étude nous a été

présenté lors du CHSCT de Sénart. Il ressort

qu'il n'y a pas de pollution au-delà des limites

préconisées. Dont acte ! Nous avons souhaité

qu'une seconde analyse soit faite lorsque le site

tournera à plein régime afin de constater l'im-

pect de notre activité additionnée aux activités

industrielles environnantes. Nous vous tien-

drons, là aussi, informés sur les résultats qui nous seront

présentés par LHVP lors des différentes HMI que nous

ne manquerons pas de tenir sur le site de Bonneuil.

## Roissy PIAC : une charte du management !

Une première réunion sur la mise en place d'une charte du management a

eu lieu le 21 septembre en présence de la DRH du site, Mme LAFAYE, de

SUD et de FO (la CFDT était excusée et la CGT n'a pas souhaité participer).

Les thèmes suivants ont été abordés : respect, neutralité, engagement, écoute,

professionnalisme, intégrité, confidentialité... Une fois rédigée, cette charte

devra être signée par les encadrants de la PIAC, le directeur, les chefs d'équipe

et les responsables traitement. Une formation est prévue sur Paris. Il y aura

également une formation obligatoire pour les pilotes de production. Depuis

longtemps SUD réclame des formations « pédagogiques » pour l'encadrement

sur les sites car il n'est pas rare de voir apparaître des problèmes qui peuvent

se régler autrement que par la répression. Si c'est cela que veut mettre en

place la direction de la PIAC alors SUD dit BANCO !

